

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

*Séance ordinaire du 9 février 2026*

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-neuf heures (19 h), le neuvième jour du mois de février deux mille vingt-six (9 février 2026), au Centre communautaire situé au 650, 4<sup>e</sup> Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Frédéric Harnois  
M. Michel Clermont  
M. Jean-Claude Coydon  
Mme Karine Gentes

Tous les membres présents formant quorum.

M. Michael Dunn, conseiller est absent de cette rencontre.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

## ORDRE DU JOUR

*Séance ordinaire du 9 février 2026*

### 1. Administration municipale

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Mot de la Mairesse
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour 9 février 2026
- 1.4 Adoption du procès-verbal séance du 22 janvier 2026
- 1.5 Dépôt bordereau de correspondance au 5 février 2026
- 1.6 Résolution pour l'engagement de la personne au poste de secrétaire-réceptionniste

### 2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois pour approbation des comptes en date du 9 février 2026.
- 2.2 Autoriser un engagement de crédits au 9 février 2026

### 3. Sécurité publique

### 4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Acceptation de la soumission de Excavation Martin Lemay pour le déneigement d'une partie de nos stationnements;
- 4.2 Résolution acceptation de la soumission pour le pavage de la Rue des Estacade sous conditions
- 4.3 Résolution acceptation de la soumission pour le pavage et glissière chemin de la Rives sous conditions

### 5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt rapport sommaire des permis de janvier 2026
- 5.2 Résolution pour l'engagement de la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
- 5.3 Résolution modifiant la résolution 2025-11-158 autorisant la Mairesse et la direction générale à signer le bail portant le numéro 2025-170.

5.4 Résolution autorisation à remplir le formulaire pour le mois de l'arbres nommer une responsable

**6. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être**

6.1 Résolution appui au Réseau Biblio visant le maintien de la tarification préférentielle de Poste Canada

6.2 Résolution appui municipal au mouvement de grève le Communautaire à Boutte;

**7. Autres sujets**

7.1 Affaires Nouvelles

7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée

7.3 Levée de l'assemblée

**Ouverture de la séance**

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

Dépôt d'une lettre de démission de Mme Martine Mueller Monniez comme conseillère municipale.

**1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Michel Clermont

2026-02-14

**IL EST RÉSOLU**

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2026 avec l'ajout du point 6.3 qui se lit comme suit : Résolution autorisant le maire-suppléant à siéger à la MRC en l'absence de la mairesse;

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Michel Clermont

2026-02-15

**IL EST RÉSOLU**

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

## 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

Dépôt, avec dispense de lecture, au 9 février 2026, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

Le résumé se lit comme suit :

- 1) **GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES**
- 2)

### **A) Union des Municipalités du Québec :**

1. Communiqué que Mm Solange Morneau, de Saint-Pascal, et Gabrielle Brisebois, mairesse de Montmagny, nommées au conseil d'administration de UMQ
2. Communiqué que l'annonce sur le programme de sélection des travailleurs qualifiés des mesures déjà connues et insuffisantes aux besoins des régions
3. Communiqué que le transport collectif : des coupes qui menacent les services partout au Québec
4. Info express : élection visant à pourvoir les sièges vacants d'administration et d'administrateurs représentant les caucus d'affinité de l'UMQ  
  
Caucus des municipalités locales : Mme Caroline Clément, Mairesse de Grandes-Piles
5. Communiqué que la mairesse de Brossard, Doreen Assaad, élue présidente du caucus des municipalités de la Métropole de l'UMQ
6. Communiqué de la tournée de la Présidente de l'UMQ Guillaume Tremblay rencontre les élues et élus du Nord-du-Québec
7. Communiqué qu'une entente enfin conclue pour le Fonds Canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL)
8. Communiqué UMQ invite la population à porter le cœur bleu mobilisation pour les travailleurs étrangers temporaires et les orphelins du programme de l'expérience Québécoise;
9. Communiqué sur le projet de loi sur le renforcement de la laïcité de l'état et dénonce un projet de loi inconséquent
10. Communiqué demande que les municipalités bénéficient aussi de la règle du deux pour un. (Allègement réglementaire)

### **B) Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec :**

1. Nous informons que le versement pour la compensation tenant lieu de taxe 2024 sera versé le 13 février 2026 au montant de 39796.00\$

### **C) Ministère de l'éducation du Québec :**

1. Nous informons que la municipalité va recevoir sous peu un montant de 37 566.85\$ dans le cadre du PAFIR réclamation C-2019-0301 pour l'aménagement d'un parc pour enfants.
2. Nous informons que la municipalité va recevoir sous peu un montant de 33 733.50\$ dans le cadre du PAFIR réclamation C-2019-0302 pour l'aménagement d'un parc d'entraînement.

**E) ZONE SST :**

1. Rapport d'analyse de la mutuelle pour notre municipalité

**3) MUNICIPALITÉS ET MRC**

**1. MRC DE MÉKINAC :**

- Modification des enveloppes budgétaires des subventions relatives au transport collectif prise de position par le conseil des maires
- Une lettre du 27 janvier 2026 qui nous confirme le déboursement du projet FRR-G-24-3 amélioration du parc Flora Marchand au montant de 96100.00\$ qui équivaut à 80% des dépenses admissibles.
- Invite les maires et les directions générales à une rencontre le 18 février 2026 à 10h00 à la salle des Maires avec le MAMH.

**3) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX**

**A) FEMME DE DE MÉKINAC :**

1. Nous envoyons une copie de leur bulletin de liaison Autour D'Elles

**4. AUTRES ORGANISMES ET FOURNISSEUR**

**A) CNESST 2026 :**

1. Avis de calcul du taux personnalisé pour l'année 2026 ainsi que le sommaire des données ayant servi au calcul du taux personnalisé de 1.97\$

**B) : BCP MAURICIE:**

1. Nous invitons à participer au mouvement collectif pour sauvegarder la tarification réduite pour les bibliothèques;
- 2.

**C) ANNIE ROBILLARD :**

1. Lettre d'insatisfaction par rapport au déneigement de la Cote de la Vallée Pruneau.
- 2.

**D) ALAIN PAQUETTE :**

1. Courriel en date du 26 janvier 2026, nous annonce officiellement sa retraite à partir du jeudi 5 février 2026.

**E) RÉSEAU VÉLOX :**

- Courriel nous informant qu'il a afficher notre règlement de taxation dans l'onglet taxation.

**F) TOURISME MAURICIE :**

- Joint sa voix à celle des partenaires régionaux et demande une clause de droit acquis pour les personnes touchées par l'abolition du PEQ

**1.6 Résolution pour l'engagement de la personne au poste de secrétaire-réceptionniste**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Grandes-Piles avait affichée le poste de secrétaire-réceptionniste;

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-02-16

## **IL EST RÉSOLU**

QUE ce conseil engage Mme Mélanie Houfflin Aka au poste de secrétaire-réceptionniste au taux horaire de 25\$ de l'heure ainsi que tous les avantages prévus à la convention collective ;

QUE la semaine de travail sera de 32 heures par semaine ;

QUE la période approbation est de 90 jours ;

Adopté à l'unanimité par les conseillers

### **2.1 Résolution concernant la liste des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes préautorisés;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paie du 11 au 24 janvier 2026;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-02-17

## **IL EST RÉSOLU**

**D'approuver et payer** les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 9 février 2026 au montant de 126 964.71 \$;

**D'entériner** les paiements des salaires pour la période du 11 au 24 janvier 2026 (PP2) au montant de 8 698.45 \$

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées tel que décrit ci-haut au 9 février 2026.

---

**Benoit Caouette**

**Directeur général et greffier-trésorier par intérim**

### **2.1 Résolution d'autorisation d'engagements de crédit au 22 janvier 2026 Aucun engagement de crédit.**

### **4.1 Acceptation de la soumission d'Excavations Martin Lemay pour le déneigement de nos stationnements**

**CONSIDÉRANT** que nous avons des employés en arrêt de travail

Sur proposition de M. Michel Clermont

Dûment appuyée par Mme Karine Gentes

2026-02-18

## IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Grandes-Piles accepte la soumission numéro 28012026 pour le déneigement de nos stationnements pour le reste de la saison 2025-2026 jusqu'au 10 avril 2026 au montant de 11727.45\$ taxes incluses;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

### 4.2 Résolution acceptation de la soumission pour le pavage de la rue des Estacades sous conditions

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a fait un appel d'offre publique sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture s'est effectuée le 2 février dernier à 11h00 au bureau de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les résultats sont les suivants :

- Groupe Colas Québec inc. : 248 819.18\$ taxes incluses
- Eurovia Québec construction inc. : 206 306.20 \$ taxes incluses
- Construction et Pavage Portneuf : 212 521.92\$ taxes incluses
- Construction et Pavage Boisvert : 195 651.81\$ taxes incluses
- Roxboro 217 000.00\$ taxes incluses
- MGEF inc. : 193 537.70\$ taxes incluses

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2026-02-19

## IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Grandes-Piles accepte la soumission de MGEF inc. au montant de 193 537.70\$ taxes incluses sous les conditions suivantes :

- Que les propriétaires de la Rue des Estacade accepte le règlement emprunt pour la taxe de secteur;
- Que le règlement emprunt soit acceptez par le Ministère des Affaires Municipales du Québec;
- Sinon la municipalité n'ira pas d'avant avec le projet et les soumissions seront reconnues non acceptées;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

### 4.3 Résolution acceptation de la soumission pour le pavage et glissière chemin de la Rive sous conditions

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a fait un appel d'offre publique sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture s'est effectuée le 2 février dernier à 11h00 au bureau de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les résultats sont les suivants :

- Groupe Colas Québec inc. : 483 321.84\$ taxes incluses
- Eurovia Québec construction inc : 428 466 75\$ taxes incluses

- Construction et Pavage Portneuf : 436 642.86\$ taxes incluses
- Construction et Pavage Boisvert : 423 677.93\$ taxes incluses
- Roxboro : 429 000.00\$ taxes incluses
- MGEF inc. : 384 578.90\$ taxes incluses

Sur proposition de M. Michel Clermont

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-02-20

## IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Grandes-Piles accepte la soumission de MGEF inc. au montant de 384 578.90\$ taxes incluses sous les conditions suivantes :

- Que les propriétaires du chemin de la Rive accepte le règlement emprunt pour la taxe de secteur;
- Que le règlement emprunt soit acceptez par le Ministère des Affaires Municipales du Québec;
- Sinon la municipalité n'ira pas d'avant avec le projet et les soumissions seront reconnues non acceptées;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

### 5.1 Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement de décembre 2025 pour information aux élus

- Aucun permis de lotissement
- 1 permis de construction de colportage
- 2 permis bâtiment secondaire
- 2 permis de construction de maison
- 1 demande de dérogations mineure
- Pour une valeur déclarée de 475000.00\$

### 5.2 Résolution pour l'engagement de la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles avait affichée le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-02-21

## IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil engage Mme Françoise La Brèque Mueller au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, au taux horaire 31.00\$ de l'heure ;

QUE la semaine de travail sera de 35 heures semaine ainsi que tous les avantages prévus à la convention collective ;

QUE la période approbation est de 90 jours ;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

### **5.3 Résolution modifiant la résolution 2025-11-158 autorisant la mairesse et la direction générale à signer le bail portant le numéro 2025-170**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité numéro 2025-170 et payer le bail au montant de 89.68\$;

**CONSIDÉRANT** que le ministère exige que les lieux soient utilisés à des fins non lucratives qui favorise l'accès au plan d'eau publique;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Michel Clermont

2026-02-22

#### **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Grandes-Piles autorise la Mairesse et le directeur général à signer le renouvellement du bail portant le numéro 2025-170 et payer le bail au montant de 89.68\$;

**QUE** la municipalité de Grandes-Piles accepte que les lieux soient utilisés à des fins non lucratives qui favorise l'accès au plan d'eau publique;

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers

### **5.4 Résolution autorisant à remplir le formulaire pour le mois de l'arbres et nommer une personne responsable**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Grandes-Piles désire participer au mois de l'arbre pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT** que nous devons compléter un formulaire pour notre participation;

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2026-02-23

#### **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Grandes-Piles autorise la direction générale à compléter tous les documents nécessaires pour la participation au mois de l'arbres;

**QUE** M. Jean Claude Coydon, conseiller soit le conseiller responsable de ce dossier.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers

### **5.5 Mention de remerciement à M. Alain Paquette (retraite)**

**CONSIDÉRANT** que M. Alain Paquette, inspecteur municipal en bâtiment et en environnement à pris sa retraite le 5 février dernier;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire lui adresser des remerciements pour le travail accompli durant toutes ces années;

Sur proposition de M. Michel Clermont

Dûment appuyée par Mme Karine Gentes

2026-02-24

#### **IL EST RÉSOLU**

**QUE** ce conseil remercie M. Alain Paquette pour tout le travail accompli pendant toutes ces années comme inspecteur en bâtiment et en environnement;

**QUE** la municipalité de Grandes-Piles autorise la direction générale à lui organiser un petit 5 à 7 et lui donner un cadeau pour récompense pour son travail.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers

### **6.1 Résolution appui au Réseau Biblio visant le maintien de la tarification préférentielle de Poste Canada**

**ATTENDU QUE** les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

**ATTENDU QUE** le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

**ATTENDU QUE** la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

**ATTENDU QU'une** mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grandes-Piles est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2026-02-25

#### **IL EST RÉSOLU**

1. **QUE** la Municipalité de Grandes-Piles appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

2. **QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. **QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

## **6.2 Résolution appui municipal au mouvement de grève le Communautaire à Boutte;**

**Considérant** que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

**Considérant** que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

**Considérant** que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

**Considérant** que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

**Considérant** que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la municipalité de Grandes-Piles dans la MRC de Mékinac, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable;

**Considérant** que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Michel Clermont

2026-02-26

### **IL EST RÉSOLU**

1. Que le conseil municipal de la municipalité de Grandes-Piles exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.
2. Que la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.
3. Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la municipalité de Grandes-Piles au mouvement communautaire.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

### **6.3 Résolution autorisant le maire-suppléant à siéger à la MRC en l'absence de la mairesse**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Grandes-Piles désire que le maire-suppléant siéger au conseil des maires de la MRC de Mékinac en l'absence de la maire;

**CONSIDÉRANT** que le maire-suppléant aura le droit de vote en l'absence de la mairesse au conseil des maires;

Sur proposition de Mme Karine Gentes

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2026-02-27

#### **IL EST RÉSOLU**

QUE la municipalité de Grandes-Piles autorise le maire-suppléant M. Jean-Claude Coydon à siéger au conseil des maires de la MRC de Mékinac et ayant le droit de vote;

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

### **7.2 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- **M. Martin Laquerre, propriétaire rue des Estacades :**  
Demande comment sera réparti le coût pour le règlement d'emprunt à venir pour les travaux de la rue des Estacades;
- **Mme Caroline Clément, mairesse répond :**  
Que les citoyens concernés seront consultés suite au dépôt du projet de règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux ou non;
- **M. Conrad Arcand :**  
Demande si le conseil est pour ou contre le projet de TES Mauricie.  
Demande qu'en approuvant des règlements la municipalité c'est comme prononcée;
- **Mme Caroline Clément, mairesse répond :**  
Présentement, le conseil ne s'est pas prononcé sur le projet de TES Mauricie, nous sommes restés neutre;  
Ensuite, le fait adopter des règlements ce n'est pas de s'annoncer favorable au projet de TES Mauricie mais de s'assurer de mieux protéger les citoyens car la municipalité ne peut pas interdire un usage sur son territoire.

### **#7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

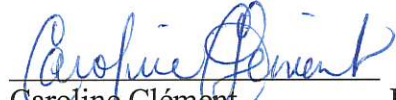
2026-02-28

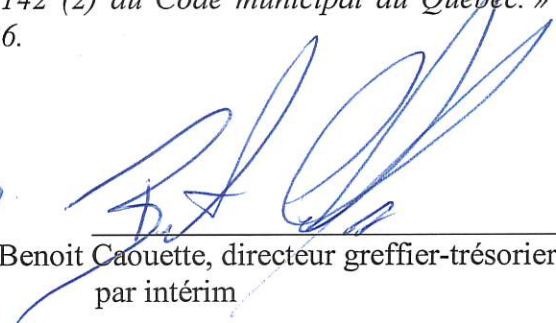
#### **IL EST RÉSOLU**

Que la séance soit levée à 19h34.

**ADOPTÉ** à l'unanimité par les conseillers.

*« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 9 février 2026.*

  
Caroline Clément,  
Mairesse

  
Benoit Caouette, directeur greffier-trésorier  
par intérim